2e JOUR DE CONTESTATION À LA ZONE INDUSTRIELLE DE SKIKDA

Les bureaux de la base administrative de Cap High Tec saccagés

La situation empire à la zone industrielle de Skikda. La manifestation des travailleurs des entreprises travaillant pour le compte de Cap High Tec et Gain, entreprises sous-traitantes pour la sud-coréenne Samsung, chargée de la rénovation de la raffinerie de Skikda, pour un problème de régularisation financière, semble prendre des proportions alarmantes, surtout depuis lundi où les bureaux de la base administrative de Cap High Tec ont été saccagés.

Selon quelques entrepreneurs, «des conteneurs contenant des postes à soudure, des vannes, des coudes ont été subtilisés». «L'acte est à mettre à l'actif de Samsung qui, paradoxalement, se tient à l'écart quand on réclame nos impayés, mais se charge de cacher du matériel de son sous-traitant de crainte de le voir endommagé. Ce qui demeure un grand point d'interrogation».

Pour rappel, dimanche, les travailleurs de 13 entreprises privées ont assiégé la base administrative de Samsung et procédé au blocage des accès menant aux chantiers de réalisation.

Par cet acte, ils entendent dénoncer la non-régularisation de leur situation, qui perdure depuis janvier 2011 pour les plus anciens. Des redevances dépassant les 372 millions de dinars (372 093 288 DA) sont avancées par les entreprises, fournisseurs et autres chargés de la location des engins (une copie dûment signée et dont nous détenons une copie fait foi).

Le malheur, c'est que lors de la visite d'inspection et de travail du P-dg de Sonatrach, Abdelmadjid Zerguine, jeudi dernier à Skikda, on lui aurait assuré que ce problème ne se posait plus. Les entreprises ne baissent pas les bras et menacent de recourir à toutes les voies réglementaires pour recouvrer leurs droits. Elles s'interrogent justement sur un fait anormal : comment se fait-il qu'une entreprise, Gain en l'occurrence, quitte le territoire national alors qu'elle n'a pas encore honoré ses dettes, surtout lorsque celles-ci dépassent les 50 milliards de dinars ?

Zaid Zoheir

ARCELORMITTAL EL-HADJAR

Menadi et ses soutiens forcent le portail principal de l'usine

Lundi, en début d'après-midi, Aissa Menadi, ex-SG du syndicat de l'entreprise ArcelorMittal El-Hadjar, accompagné d'une cinquantaine de ses soutiens, dont une majorité ne faisant pas partie des effectifs du complexe, ont forcé le portail principal et pénétré à l'intérieur du complexe sidérurgique.

Armés de gourdins et d'épées, ces derniers étaient décidés à en découdre avec quiconque se mettrait sur leur chemin. Devant cette grave situation, le directeur général d'ArcelorMittal, Joe Kazadi, a appelé les services de sécurité afin d'intervenir pour mettre un terme aux menaces des personnes ayant pénétré à l'intérieur de l'usine. Auparavant, dans la matinée, Menadi et ses soutiens s'étaient rassemblés devant le portail principal. L'ex-député a été aperçu avec un jerrican plein d'essence. Selon une source crédible, l'un des hommes de l'ex-SG de l'entreprise ArcelorMittal El-Hadjar, a indiqué que ce dernier aurait l'intention de s'immoler. Menadi avait été sommé, dimanche après-midi, par le juge du tribunal d'El-Hadjar ainsi que les six syndicalistes et la douzaine de travailleurs qui le soutiennent d'évacuer les lieux et de ne plus s'approcher du complexe. Pour rappel, Menadi, qui n'a pas été réélu à l'Assemblée populaire nationale (APN) et qui a démissionné de la présidence du club de football de l'USM Annaba, est retourné au complexe ArcelorMittal pour reprendre du service en tant que porte-parole des travailleurs, arguant qu'il avait le soutien de 4 000 d'entre eux. Chose que refuse le DG.

Pour rappel, l'ex-SG a perdu la bataille du syndicat en 2007 au profit de son adjoint de l'époque, devenu par la suite son principal adversaire, Smail Kouadria, aujourd'hui élu de Guelma à la Chambre basse du Parlement, sous l'étiquette du Parti des travailleurs (PT).

A. Bouacha

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

Les moustiques étendent leur territoire

Il n'y a aucun doute que les nuisances des moustiques proviennent de la saleté envahissante qui gagne la ville de Bordj Bou-Arréridj.

La cause profonde de cette calamité c'est aussi la négligence coupable des services d'assainissement de l'APC et l'absence de contrôle de l'inspection de wilaya dans la gestion quotidienne du cadre de vie urbain des citoyens.

Sinon comment peut-on expliquer que le problème des moustiques soit devenu un calvaire pour la population bordjienne à chaque saison estivale.

Signalons aussi que les services d'hygiène de l'APC qui auraient pu intervenir déjà au printemps pour empêcher que le fléau prenne de l'ampleur n'ont rien fait, et ce, depuis des années. Mais ce qui aggrave les choses, c'est cette inaction préjudiciable au bien-être de la population ainsi que le silence complice des autorités locales devant le laisser-aller flagrant des services concernés par la démoustication.

Pour reprendre une formule anecdotique d'un vieux citoyen de Bordj-Bou-Arréridj : «Les envahisseurs sont là !» C'est-à-dire que les moustiques ont déjà commencé depuis le mois de mai par conquérir les quartiers regorgés de détritus, de saleté et d'eaux usées stagnantes. Nous ne savons pas si les autorités vont assister à ces ravages, en se cloîtrant dans leurs bureaux climatisés.

La population quant à elle va faire de la résistance avec les moyens dont elle dispose en attendant qu'un miracle de la nature vienne les débarrasser de ces horribles bestioles qui leur font passer des nuits blanches.

Layachi Salah Eddine

ÉLUS LOCAUX POURSUIVIS PAR LA JUSTICE À BOUMERDÈS

Et de trois pour le PT !

En application de l'article 43 du code communal, trois élus du Parti des travailleurs, qui avait remporté, en 2007, 4 sièges à la mairie de Boumerdès, ont été destitués.

Le premier magistrat de la commune de Boumerdès, Khellat Fodhil, qui a été suspendu en fin de semaine par le wali, a remplacé, en 2011, Sami Mohand, condamné lui aussi l'année passée par la justice.

Le désormais ex-P/APC de l'ex-Rocher noir, Khellat Fodhil, est en effet poursuivi à son tour par la justice pour une affaire d'occupation illégale de l'antenne communale implantée au Figuier. En sa qualité de DEC, M. Khellat s'est approprié l'édifice de la municipalité du temps où il avait assuré momentanément cette responsabilité. Il a transformé un bâtiment public en habitation personnelle. C'est le premier dossier pour lequel il sera jugé à la suite d'une plainte de son prédécesseur. D'autres dossiers liés notamment à la passation de plusieurs marchés sont en cours d'instruction. En vertu de l'article 43, Kamel Abbès, wali de Boumerdès, l'a destitué de sa mandature qu'il ne recouvrera qu'en cas d'acquittement définitif. La liste du parti de Louiza Hanoune avait gagné 4 sièges et une majorité relative et se voit ainsi confié la gestion de la commune du chef-lieu de wilaya. Par ailleurs, un vice-président dans la même commune, Tamma Laïd en l'occurrence, élu sur la même liste que Khellat et Sami a été également destitué il y a quelques mois. Son dossier de candidature aux dernières élections législatives, porté par l'un des nouveaux partis politiques, a été rejeté. Il s'est vu infligé en 2011, en première instance, lui aussi, une peine d'une année de prison ferme pour divers griefs, particulièrement la falsification de documents ou occupations illégales de chalets de sinistrés. En application des articles 65 du code communal, le wali est obligé d'installer pour le restant de l'actuelle mandature le quatrième et dernier élu du Parti des travailleurs, Ouzerdine Embarek, 40 ans, resté fidèle à Louisa Hanoune, alors que les trois autres se sont vu retirer la couverture politique.

Abachi L.

EL-TARF

Saisie de 9,8 kg de corail à El-Kala

Les éléments de la première Sûreté urbaine de la ville d'El-Kala ont réussi un coup de filet magistral suite à une information selon laquelle un individu détiendrait une quantité appréciable de corail cachée dans son appartement sis au nord de la ville. Après avoir obtenu un mandat de perquisition, délivré par le procureur de la République près le tribunal d'El-Kala, les policiers ont procédé à une fouille minutieuse de la maison du présumé contrebandier de corail. Ce qui a permis de découvrir 9 kg et 800 g de corail, une balance électronique et un GPS, selon un communiqué émanant de la cellule d'information relevant de la Sûreté de wilaya. Les trafiquants, originaires de la commune d'El Kala, ont tous été appréhendés. Il s'agit de deux hommes et une femme qui a bénéficié de la citation directe. Cependant, un des hommes a été mis sous contrôle judiciaire alors que le chef de cette bande fut placé sous mandat de dépôt jeudi dernier.

Les trois personnes sont accusées de délit de détention de matière brute interdite à la commercialisation (corail) et détention sans permis d'un GPS. Il est à signaler que la quantité de corail saisie a été transférée à la direction des Douanes, selon le même communiqué. Par ailleurs, les saisies sont devenues monnaie courante et quasi quotidiennes ces derniers temps dans la ville d'El-Kala, et ce, suite au redéploiement des services de sécurité. Ce trafic, qui touche cette richesse nationale inestimable, emploie des pans entiers de la ville d'El-Kala (il serait plus de 1000 familles vivant de la pêche du corail selon des estimations approximatives) et des communes limitrophes. De fait, une autre réflexion globale doit être mise en œuvre pour sauvegarder cette richesse nationale et pourquoi ne pas revenir à l'ancien système des concessions pour du moins faire gagner la collectivité en taxes et autres impôts sur les bénéfices ?

Daoud Allam

SIDI-BEL-ABBÈS

Poignardé, il assiste impuissant au viol de sa fiancée

Dans la matinée de vendredi dernier, un jeune homme âgé de 26 ans, originaire d'Alger, a vécu un cauchemar sur une piste dans les environs de Charia, dans la daïra de Sidi Lahcen (Sidi-Bel-Abbès). Celui-ci était à bord de son véhicule en compagnie de sa fiancée âgée de 26 ans sur une route secondaire de la localité lorsque, selon lui, trois individus cagoulés portant des armes blanches lui ont coupé le passage immobilisant la voiture.

Tentant de défendre sa fiancée, le malheureux, roué de coups, a été poignardé avant d'être délesté d'un million de centimes et de son portable. Après l'avoir neutralisé, les sinistres individus se sont occupés de la jeune femme qu'ils ont violée sous le regard impuissant de son fiancé avant de lui voler 4 000 DA et son portable. Une fois leur instinct bestial assouvi, les malfrats sont repartis tranquillement. Les victimes ont déposé une plainte contre X. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

A. M.

BÉCHAR

Quatre ans de prison ferme requis contre le P/APC de Tabelbala

Le procès du maire de Tabelbala, une commune située à 400 km au sud du chef-lieu de la wilaya de Béchar, et de trois de ses collaborateurs, membres du comité des marchés de la commune,à savoir le trésorier communal et deux technicien, s'est déroulé le 29 mai dernier à Béni-Abbès. Ils sont poursuivis pour passation de marché contraire à la réglementation et favoritisme. L'affaire concerne un marché lié à l'éclairage public de la commune de Tabelbala. Le procureur près le tribunal de Béni-Abbès a requis 4 ans de prison ferme et un million de dinars d'amende pour chacun d'entre eux.

Le verdict sera connu aujourd'hui, 5 juin. A noter que le maire est suspendu de ses fonctions depuis que le dossier a été déposé par les éléments de la brigade de gendarmerie devant les juges.

Liès Mourad